



LAURENTIDES

# POUR

# UNE BONNE CONVENTION LOCALE NÉGOCIÉE

STABILITÉ D'EMPLOI

MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce mercredi 6 juin 2018 se tenait la 26e séance de négociation afin de convenir d'une convention collective locale.

Lors des rencontres de vendredi dernier et d'hier, nous avons abordé l'employeur sur les sujets suivants : les règles de mutations volontaires, les congés sans solde, le transport des usagers,

le programme de développement des ressources humaines, les activités à l'extérieur des installations, les modalités concernant le temps supplémentaire ainsi que la liste de rappel.

Malgré que nous n'ayons pas conclu d'entente de principe, les parties sont tout près de s'entendre sur les activités à l'extérieur de l'établisse-



ment ainsi que sur le transport des usagers. En ce qui a trait aux congés sans solde, le syndicat a procédé à un dépôt, qui nous l'espérons fera évoluer la négociation.

Sur les règles de mutations volontaires, il a été question des éléments qui doivent être présents lors de l'affichage. La partie syndicale a réitéré à l'employeur l'importance d'avoir le port d'attache comme élément constitutif du poste.

En ce qui concerne la liste de rappel, nos discussions ont porté sur la disponibilité minimale de même que sur la fréquence où les travailleurs peuvent la modifier.

La semaine prochaine la négociation fera relâche car nous serons en congrès. Moment où nous aurons l'occasion de discuter des modifications qui ont été faites au réseau de la santé et des services sociaux et des impacts sur nos conditions de travail.

Les prochaines rencontres de négociation auront lieu les 20, 22, 27 et 29 juin prochain.

Suivez nous sur Facebook STT Laurentides santé et services sociaux - CSN



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES  
LAURENTIDES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN